



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

journée nationale de la Résistance

Question écrite n° 72734

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la défense, chargé des anciens combattants, sur le souhait des associations d'anciens résistants que soit instaurée une « journée nationale de la Résistance » le 17 mai. Cette date correspond, en effet, à la création en 1943 du CNR sous l'autorité de Jean Moulin et à la demande du général de Gaulle. Cette journée permettrait de rappeler le souvenir des résistants et de procéder à une information auprès des écoliers. Il souhaite connaître ses intentions dans ce domaine.

Texte de la réponse

Le secrétaire d'Etat à la défense chargé des anciens combattants est très sensible à la conservation de la mémoire de la Résistance pendant le second conflit mondial, qui constitue une des composantes structurantes de l'histoire collective de la France. L'intérêt du Gouvernement s'est manifesté par son soutien à la Fondation de la Résistance. Il s'est concrétisé par l'achat, par le ministère de la défense, de nouveaux locaux dans un immeuble, boulevard des Invalides à Paris, dont l'inauguration doit intervenir au début de l'année 2002, et par l'augmentation de la dotation de la fondation. Des associations souhaitent que soit institutionnalisée la date du 27 mai comme date unique de commémoration. Certes, la Résistance n'est pas née en 1943, puisque dès juin 1940 des Français ont refusé de se résigner à la défaite, le général de Gaulle à Londres, Jean Moulin à Chartres et bien d'autres encore ont pris alors des initiatives, qui se sont progressivement étendues et fédérées. Il n'en reste pas moins que la date du 27 mai 1943 est chargée de symbole puisque ce jour a été créé le Conseil national de la Résistance sous l'impulsion de Jean Moulin, qui regroupait huit grands mouvements (Combat, Libération, Francs-tireurs, Front national, OCM, Ceux de la Résistance, Ceux de La libération et Libération-Nord), six partis politiques (Parti communiste, SFIO, Parti radical, Alliance démocratique, Fédération républicaine et Démocrates populaires) et deux syndicats (CGT, CFDT). Le secrétaire d'Etat est favorable à l'approfondissement de la politique suivie jusqu'à ce jour en direction des établissements d'enseignement primaire et secondaire, qui consistait à faire étudier des textes incarnant les valeurs de la République. Il conviendrait d'instituer une journée pédagogique, la « Journée de l'esprit de résistance » en liaison avec le ministère de l'éducation nationale, qui favoriserait le lien intergénérationnel entre les témoins-acteurs de la Résistance, tant qu'ils sont encore vivants, et les jeunes concitoyens. Le Haut Conseil de la mémoire combattante qui s'est réuni le 19 février dernier a avalisé cette proposition qui sera laissée à l'initiative des enseignants pour s'intégrer au mieux dans les programmes. Cette journée permettra de mettre l'accent sur la Résistance à tous les intégrismes, tous les terrorismes, toutes les démagogies, à tous ces éléments qui ont conduit au nazisme et au fascisme. Il est en effet indispensable de donner en exemple à la jeunesse l'engagement de ces femmes et de ces hommes au service des valeurs de la nation, de la République, de la démocratie et des droits de l'homme contre la barbarie nazie, dans un contexte particulièrement tragique de l'histoire nationale.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72734

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 11 février 2002, page 643

Réponse publiée le : 18 mars 2002, page 1524